

L'Administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Laval,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6.143-33, D 6.143-34, D 6.143-35, R.6143-38, L.6143-1 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 18 décembre 2023, portant désignation de Madame Christelle LOISEL, Directeur d'hôpital chargé à compter du 1^{er} janvier 2024 des fonctions de Directrice adjointe au sein du CH Laval, CH d'Ernée, Ehpac de Saint Berthevin et Ehpac de La Baconnière,

Vu l'avenant relatif à l'extension de la direction commune au Centre Hospitalier d'Ernée et à l'EHPAD les Ormeaux de la Baconnière, signé le 11 juillet 2023, prenant effet le 1^{er} septembre 2023,

Vu la nomination de Monsieur Guillaume OGER en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Laval, à compter du 1^{er} février 2019,

Vu l'arrêté ARS-PDL/DOS/RHS/495/2025/53 du 1^{er} août 2025 de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Laval à compter du 8 septembre 2025,

Vu la décision de la direction générale de l'offre de soins en date du 22 janvier 2026 désignant M. Christophe KASSEL, Directeur d'hôpital, en qualité d'Administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Laval à compter du 1^{er} février 2026,

Décide,

Article 1 :

Madame Christèle LOISEL, Directrice Adjointe, est chargée de la direction opérationnelle de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les Ormeaux à La Baconnière.

Elle a la délégation permanente pour signer tous les actes de gestion administrative courante de l'établissement, pièces comptables incluses.

Article 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, demeurent soumis à la signature de l'Administrateur provisoire :

- Les emprunts,
- Les baux emphytéotiques, et baux de plus de dix-huit ans,
- Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christèle LOISEL, la délégation est donnée à Monsieur Guillaume OGER, Attaché d'Administration Hospitalière, pour signer tous les actes relatifs à la gestion administrative courante, pièces comptables incluses, de l'Ehpad Les Ormeaux.

Les documents signés par l'Attaché d'Administration Hospitalière en application de cet article porteront la mention « *pour l'Administrateur provisoire et par délégation, l'Attaché d'Administration Hospitalière* ».

Article 4 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Mayenne, pour être portée à la connaissance des personnels et des usagers.

La présente décision sera adressée à Madame La Trésorière du Centre Hospitalier de Laval.

Fait à Laval, le 2 février 2026

Christophe KASSEL

Administrateur provisoire

Diffusion :

- intéressés
- trésorière principale du centre hospitalier de Laval
- Préfecture de Laval